# Province de Québec Municipalité du Canton Ham-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 16 décembre 2013, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 19h00.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers :

Benoît Couture Rémi Beauchesne Manon Côté Steve Leblanc Dominic Lapointe Gilles Gauvreau

Les membres présents forment le quorum.

# 2013-12-204 <u>Changement de norme comptable – Paiements de transfert</u>

**ATTENDU QUE** les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

### IL EST PROPOSÉ PAR: BENOIT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

De plus, puisque l'article 153 du Code Municipal du Québec mentionne que « Dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnées dans l'avis de convocation, *sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents* », il a été décidé à l'unanimité d'ajouter le point de discussion suivant à la séance extraordinaire :

2013-12-205 <u>Litige avec M. Marquis Tardif et Mme Nancy Laroche concernant le terrain du rang 5 sur lequel est installé une borne sèche pour le service incendie</u>

**CONSIDERANT QUE** la municipalité a investi afin de mettre en place une borne incendie près de la rivière Nicolet et ce dans le but de respecter le Schéma de couverture de risques;

**CONSIDERANT QUE** ladite borne est située sur un terrain du Rang 5 à Ham-Nord et qu'il existe un litige entre M. Marquis Tardif/Mme Nancy Laroche et la municipalité à savoir qui est le propriétaire de ce terrain;

**CONSIDERANT QUE** les étapes à suivre pour régler le litige, seraient : soit une entente à l'amiable, soit un « bornage juridique », soit de procéder à une « expropriation »;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité a évalué les délais ainsi et que les coûts dans le cas où elle décide de procéder à un « bornage juridique » ou à une « expropriation »;

# 1re PROPOSITION:

Il est proposé par Rémi Beauchesne, Dominic Lapointe et Manon Côté de céder ledit terrain à M.Tardif et Mme Laroche et d'obtenir en contrepartie une servitude d'accès à la borne incendie afin de régler le dossier à l'amiable.

# 2<sup>e</sup> PROPOSITION:

Il est proposé par Gilles Gauvreau, Benoît Couture et Steve Leblanc de laisser la situation telle quelle, d'attendre les futures discussions avec M.Tardif et Mme Laroche et de poursuivre les procédures juridiques au besoin.

Les votes étant égaux, M. François Marcotte, maire, a dû trancher la question et s'est prévalu de son droit de vote. Suite à l'analyse de la situation, M. Marcotte appui la proposition #1, soit celle de régler le dossier à l'amiable en cédant le terrain à M.Tardif et Mme Laroche et en obtenant en contrepartie une servitude d'accès à la borne incendie.

Il est donc majoritairement approuvé de céder le terrain à M.Tardif et Mme Laroche et d'obtenir en contrepartie une servitude d'accès à la borne incendie afin de régler le dossier à l'amiable. Une rencontre avec M. Tardif et Mme Laroche sera faite en janvier 2014 afin de finaliser les derniers détails.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.	
François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.